

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 134-2023	MOYENS GENERAUX
	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE</u>

- **Marché N° 2023-05 : Fourniture de titres déjeuners - Accord-Cadre à bons de commande**

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

Vu la convention de groupement de commandes en date du 16 décembre 2021 désignant la Commune de Clisson comme coordonnateur du groupement de commandes lié au marché cité ;

VU la délibération n° 23.07.04 en date du 6 juillet 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents relatifs à l'exécution de celui-ci ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRETE** la passation d'un marché public, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour la fourniture de titres déjeuners aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant annuel maximum	Pourcentage augmentation avenant	Montant annuel maximum après avenant
UP COOP 27/29 AVENUE DES LOUVRESSES 92230 GENEVILLIERS	Ville de Clisson : 50 000 € HT	30%	Ville de Clisson : 65 000 € HT
	CCAS de Clisson : 10 000 € HT		CCAS de Clisson : 13 000 € HT

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Service "Communication", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 13 décembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **26 DEC. 2023**

Affichée

le **28 DEC. 2023**



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE CLISSON' at the top and 'L.-Atl.' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback. The signature is written over the seal and extends to the left.